

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre le 5 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Constatant que ledit compte présente un excédent cumulé de fonctionnement de 47 081.67 €
Constatant que ledit compte présente un déficit cumulé d'investissement de 11 719.33 €

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et décide à l'unanimité de son affectation au budget primitif 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Au besoin de financement de la section investissement (1068)	9 683.14
A l'excédent reporté (R002) sur le BP 2024	37 398.53
Au déficit reporté (D001) sur le BP 2024	- 11 719.33

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Damien PRELY



Le secrétaire de séance



Acte publié le 11/04/2024
Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr
Transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
018-211800644-20240405-D3-2024-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024